



MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
RABAT

DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB/1- CAB/2- SG

CONFIDENTIEL

FAX N°: F/ 453 / 2014

DATE: LE 22 AOUT 2014

PAGE(S):

Objet : Tentative de délégitimation de la marocanité du Sahara.

J'ai l'honneur de vous informer que la lecture et l'analyse des documents internes du Secrétariat des Nations Unies de ces derniers mois, ainsi que du courrier adressé récemment à la MINURSO et au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, révèlent une stratégie instudieuse de délégitimation de la récupération du Sahara par le Maroc.

En effet, tant le DPKO que le DPI et la Direction des Affaires Juridiques distillent confidentiellement mais systématiquement, tantôt des avis tantôt des recommandations, visant à remettre en cause tous les acquis du Maroc depuis que les Nations Unies ont pris en charge le dossier du Sahara en 1989. Ils semblent avoir adhéré à la thèse polisarior-algérienne, colportée par Ross, selon laquelle le statut-quo sert les intérêts du Maroc, consacre son contrôle sur le Sahara, et lui draine un soutien international grandissant, particulièrement dans l'actuel contexte politico-sécuritaire régional.

Le dernier rapport du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité et ses dangereux dérapages ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui menace notre cause nationale. Les écrits du Secrétariat interceptés, depuis, confirment que le Maroc fait face à un véritable complot visant à teinter d'illégalité tous les attributs de sa souveraineté sur ses provinces du Sud.

C'est un travail minutieux auquel se sont attelés les différents Départements du Secrétariat, devenus désormais parties prenantes au conflit et non plus un honnête broker pour la facilitation d'une solution politique à ce conflit. Bien plus, ces documents attestent que le Secrétariat agit en supplétif de l'Algérie et du polisarior en vue d'affaiblir sa position et *in fine* l'obliger à accepter l'inacceptable pour le règlement de ce problème.

I. La stratégie de délégitimation par les preuves:

a- Incidents lors de la mission technique du HCDH à Laayoune:

* Les pressions sur la mission du HCDH de tenir ses réunions avec ses interlocuteurs marocains au siège de la Minurso, et la minoration de la réussite de cette mission par le Secrétariat de New York du seul fait que ses réunions se sont déroulées en dehors de la Minurso étaient déjà des signes avant-coureurs -mon fax n. 1967 du 6 août 2014-.

b- Dérapages du rapport du Secrétaire Général:

* La qualification du Sahara pour la première fois de "territoire non-autonome", ou les tentatives de mettre le polisarior sur le même pied d'égalité que le Maroc et la reconnaissance de la soi-disant commission des droits de l'Homme à Tindouf ont dévoilé les véritables intentions du Secrétariat visant la présence du Maroc au Sahara et l'élévation du statut du polisarior en tant qu'entité "étatique" -mon fax n. 366 du 14 juillet 2014-.

c- Recommandations du SGA Jan Eliasson à la Minurso et au HCDH:

- Le fax confidentiel adressé par le SGA à Mme Pillay, la Minurso et aux différents Département de l'ONU -mes fax de Genève n.1816 du 8 juillet 2014 et n.1967 du 6 août 2014- leur demandant de :

*Mentionner dans toutes leurs correspondances que le Sahara est un territoire "non-autonome".

*Tenir toutes les réunions des procédures spéciales et des mécanismes onusiens au siège de la Minurso.

*Demander au HCDH d'exiger aux détenteurs de mandats d'indiquer dans leurs rapports le caractère non-autonome du Sahara.

- C'est la première fois que le numéro 2 de l'ONU adresse des recommandations spécifiques visant à créer une situation nouvelle qui ne reconnaît plus ni les autorités marocaines ni l'espace de rencontre en dehors de la Minurso. L'objectif étant de consacrer le statut du Sahara en tant que "territoire non-autonome", et que seule l'ONU dispose de la légalité sur ce territoire. Ce qui est synonyme de contestation de toute autorité du Maroc sur le Sahara et sa population.

d- Attitude de la Direction des Affaires Juridiques:

* Le Département des Affaires Juridiques semble avoir cédé aux pressions du Polisario et de l'Algérie au sujet des tampons sur les documents de voyage du personnel de la Minurso, lui suggérant de ne plus accéder à Laayoune par un aéroport étranger, dans le but d'éviter les tampons de la police des frontières marocaines et de passer dorénavant par Casablanca. La concession faite au Polisario vise le double objectif, qualifié au Secrétariat par "Legal Status" c'est-à-dire "territoire non-autonome", et "Equal Treatment" en l'occurrence traitement similaire pour le Maroc et le Polisario en ce qui concerne l'accès au Sahara, à Laayoune comme à l'Est du mur dans les prétendus territoires libérés -mes fax n.300 du 6 juin 2014 et n. 445/14 du 21 août 2014-.

e- Nomination de la Représentante spéciale du Secrétaire Général, Mme Kim Bolduc:

* L'absence de consultation avec le Maroc, avant, durant et après la nomination de Mme Bolduc par le Secrétaire Général n'était pas fortuite. Bien au contraire, elle traduit le traitement que le Secrétariat voudrait imposer au Maroc, pour lui signifier que le Sahara est un "territoire non-autonome", et par conséquent, il n'a pas à être consulté, à aucun moment du processus. Le Secrétaire Général ayant toute l'autorité juridique d'y nommer et envoyer qui il veut, et quand il veut, dès lors que le territoire relève de la responsabilité onusienne.

f- L'attitude de Christopher Ross:

* L'Attitude de Ross depuis le printemps dernier, son rôle dans l'élaboration du rapport, sa menace de recourir à l'article VII de la Charte et sa tergiversation à répondre au questionnaire du Maroc s'inscrivent dans cette nouvelle posture du Secrétariat à l'égard de notre pays. Son rôle dans la mobilisation des différents Département onusiens et du Département d'Etat américain contre le Maroc procède de son objectif constant de faire plier le Maroc.

II. Que peut ou doit faire le Maroc:

- Face à cette tournure périlleuse dans la gestion du dossier du Sahara par le Secrétariat Général, le Maroc n'a d'autres alternatives que la fermeté, afin de déjouer ses manœuvres contre la marocanité du Sahara et afficher sa ferme opposition à tout changement des principes et paramètres présidant tant à la présence de la Minurso au Sahara qu'à la facilitation de la négociation politique.

- Parallèlement, le Maroc devrait maintenir le fil de dialogue avec le Secrétariat, afin que ce dernier soit constamment mis devant ses responsabilités et ce, en dévoilant son parti pris, et dénonçant son impartialité, tout en réaffirmant haut et fort l'attachement au processus de négociation politique.

- Cependant, la fermeté n'est pas une stratégie. Le Maroc doit disposer d'un plan de sortie de crise et d'une vision pour l'avenir de ses relations avec l'ONU et ce, afin de déjouer intelligemment les manœuvres qui se trament contre lui sans jamais couper les ponts avec le Secrétariat.

- En effet, notre pays ne peut pas tenir longtemps sur les deux fronts de Ross et de Bolduc. Les pressions seront crescendo. Celles de Washington et de Londres viennent s'ajouter à celles du Secrétariat. C'est pourquoi il serait dans notre intérêt de prendre l'initiative, particulièrement en ce qui concerne Bolduc.

- A cet effet, je voudrais vous proposer que je reçoive Bolduc, début septembre, en vue de la mettre devant ses responsabilités en ce qui concerne les tentatives en cours et obtenir la confirmation de sa part que ses responsabilités se limiteraient à la mise en œuvre du seul triptyque du mandat fondamental de la Minurso. A défaut de ces garanties, il lui sera signifié que le Maroc ne peut pas coopérer avec elle, et par conséquent, elle ne pourra pas s'y rendre.

- L'objectif de cette tactique est d'utiliser notre ouverture sur Bolduc comme soupape de sécurité face aux pressions de l'ONU et des capitales précitées et ce, afin de ne pas trop antagoniser M. Ban Ki-Moon, qui voit dans notre attitude un défi à ses attributions statutaires. D'autant que les trois lettres reçues de Malcorra, Ladsous et son adjoint démontrent que le message de fermeté du Maroc sur cette question a été bien reçu.

- L'accalmie autour de la Minurso permettra au Maroc de se concentrer au front diplomatique de Ross. Il sera ainsi en meilleure posture pour mieux résister aux pressions des capitales précitées, et canaliser ses efforts pour isoler Ross, l'affaiblir et le pousser dans ses derniers retranchements au sujet de son agenda caché au Sahara.

- Cette stratégie d'ouverture sur Bolduc pourrait être testée lors de mes entretiens, à leurs demandes, avec Susana Malcorra, le 2 septembre prochain, et Jeffrey Feltman, le lendemain. Leurs demandes de me rencontrer trahissent un début de panic au sein du Secrétariat. J'ai sciemment retardé leurs rendez-vous afin de laisser passer le 1^{er} septembre, date symbolique de la prise de fonction de Bolduc.

- Lors du dîner d'adieu que j'ai donné hier soir pour Mme Navi Pillay, et auquel ont assisté M. Eliasson et Mme Malcorra, cette dernière m'a fait part de ses inquiétudes au sujet de l'affaire Bolduc "qui est en train de devenir une boule de neige pour l'ensemble du dossier du Sahara". Elle m'a confié ne pas être au courant d'instructions du Secrétariat pour changer les règles du jeu au Sahara, et que M. Ladsous pourrait se rendre à Rabat début septembre pour discuter avec les responsables marocains de la nomination de Bolduc.

- A cet égard, il serait souhaitable de réserver toute concession possible du Maroc à Mme Malcorra qui est fiable, crédible, femme d'engagement et d'influence au Secrétariat. Elle pourrait être la garante de tout accord avec Bolduc qu'elle connaît bien. Plutôt qu'à Hervé Ladsous qui est un menteur et affiche ouvertement sa réticence à coopérer avec le Maroc.

Je vous saurai gré de bien vouloir me communiquer vos instructions à cet égard.

Très haute considération



Haute Considération

L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Omar HILALE